



ALCOOL EN MILIEU PROFESSIONNEL



SÉMINAIRE DE SENSIBILISATION

BUTS DU SÉMINAIRE

- Apporter des connaissances sur les comportements de consommation et les pratiques addictives
- Définir les notions de dépendance et d'addiction
- Informer sur les effets et les conséquences liées à la consommation problématique d'un collaborateur (sur le travail, envers les proches dans le cadre professionnel)
- Aborder des questions d'ordre pratique et donner des pistes aux collaborateurs confrontés à la consommation d'un collègue
- Transmettre des ressources et proposer des offres de relai pour une prise en charge

MÉTHODE

- Apports théoriques, moments réflexifs, échanges encouragés entre les participants, exemples tirés de la pratique
- Documentation à disposition

ASPECTS PRATIQUES

Horaire : le séminaire se déroule sur une durée de 3 heures en journée ou en soirée selon les disponibilités de l'entreprise.

Lieu : sur le lieu de travail

Prix : offre personnalisée sur demande

Contacts : conseil@croix-bleue.ch, 021 633 44 33



CONCEPT D'ACCOMPAGNEMENT

EN PRÉAMBULE À UN ACCOMPAGNEMENT

- La première étape pour l'employeur est d'**évaluer les risques propres à l'entreprise** quant au degré d'alcoolisation d'une personne sur son lieu de travail.
- Ensuite, une phase d'**évaluation des différents facteurs et de mise en place d'un processus en vue d'une prise en charge est définie avec l'employeur**. Cette phase donne une indication claire à l'employé en difficulté avec l'alcool, dans le sens où c'est un premier investissement de la part de son employeur vis-à-vis d'une difficulté reconnue et prise en compte. La stratégie de prévention est importante afin de limiter les risques pour la personne dépendante et de thématiser cette problématique auprès des autres employés.
- Un premier **entretien de clarification** peut alors avoir lieu, rassemblant un intervenant externe, l'employeur et l'employé touché par une problématique liée à l'alcool. Il appartient aux cadres de l'entreprise d'entamer la démarche pour une discussion afin que la situation s'améliore. Lorsque le règlement d'entreprise a été clairement présenté aux employés, il est ensuite plus aisé de revenir sur les points définis, notamment sur le fait de la responsabilité du salarié alcoolisé.

NOUS PROPOSONS

- une évaluation du risque
- une intervention précoce
- des solutions adaptées à l'environnement
- un soutien externe qui ne pèse pas sur les ressources de l'entreprise

PRISE EN CHARGE

En milieu professionnel, la prise en charge et l'accompagnement peuvent entrer en vigueur après avoir réalisé les étapes suivantes :

- Entretien d'engagement au dialogue
- Accord des parties pour une prise en charge
- Etablissement d'un contrat tripartite avec définition des objectifs abordables

OFFRE DE SERVICE *ALCOOL EN MILIEU PROFESSIONNEL*

Notre offre de suivis est échelonnée dans le temps de 3 à 9 mois, et renouvelable de 3 mois en 3 mois, de la réduction des risques jusqu'au sevrage, avec l'élaboration d'une consolidation des acquis, en passant par la prévention des risques de rechute.

Prix : offre personnalisée sur demande

SCHÉMA D'INTERVENTION

Prévention primaire

Compréhension du lien
au produit



Recherche de stratégies

visant l'amélioration de
l'état de santé



Modification du comportement

réduction, sevrage, abstinence, main-
tien et prévention de la rechute



**Repérage d'une problématique
d'alcoolisation en entreprise**



**Demande d'un entretien de clarification avec
l'employé en présence de la Croix-Bleue romande**



**La personne dit ne pas avoir
de problème**



Analyse de la situation

- Revenir sur les faits concrets
- Rappeler les objectifs professionnels et sécuritaires



Décisions de l'entreprise

- Accord interne et décision d'un délai supplémentaire pour observation
- Demande de prise en charge après réflexion
- Licenciement (en dernier recours)



**La personne s'ouvre à sa difficulté et
accepte l'offre de soutien conditionnée**



Analyse de la situation

- Souhait de changement de la part de l'employeur
- Demande de prise en charge de l'employé
- Etablissement d'un contrat tripartite
- Détails de l'intervention
- Planning de suivis



Contacts définis avec l'entreprise

- Debriefings planifiés avec l'entreprise
- Bilan
- Entretien de clôture





Notre mission est de venir en aide aux personnes dépendantes de l'alcool ainsi qu'à leurs proches.

**Nous le faisons selon trois axes :
PRÉVENIR - CONSEILLER - ACCOMPAGNER**

Croix-Bleue romande

Avenue de la Gare 31
1022 Chavannes-près-Renens
conseil@croix-bleue.ch
021 633 44 33

www.croix-bleue.ch

